

# trigone

EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS DEC 01 11 24**  
**Séance du Mardi 26 Novembre 2024**

**BUDGET DECHETS**  
**MARCHE DE FOURNITURE EQUIPEMENT LAPI SUR 8 DECHETERIES ET LOGICIEL D'EXPLOITATION**  
**DECHETERIES**

**Nombre de membres**

En exercice : 8  
Présents : 7  
Procuration :  
Absent : 1

**Date de la convocation**

Le 4 Novembre 2024

Le Mardi 26 Novembre 2024 à 10 heures, les membres du Collège Déchets de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, Patrice SUAREZ, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : M. Didier DUPRONT

Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), il est préconisé la mise en place d'un contrôle des accès plus perfectionné permettant le contrôle automatique de tous les usagers. C'est la technologie Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation (LAPI) qui a été retenue.

Pour ce faire, il est envisagé de faire l'acquisition d'un logiciel d'exploitation avec des fonctionnalités qui iront au-delà du contrôle des accès, en effet il s'agira plus d'un logiciel d'exploitation des déchèteries. Avec ce logiciel, devra être fourni et installé l'équipement LAPI complet pour 8 déchèteries du réseau TRIGONE.

La collectivité a lancé une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour un marché sous la forme forfaitaire pour la partie fourniture et pose d'un logiciel d'exploitation pour les 33 déchèteries du territoire et sous la forme d'un accord cadre à bons de commande assorti d'un maximum correspondant à l'installation du système de contrôle des accès LAPI complet sur 8 déchèteries. La durée du marché est de 48 mois.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie préalablement à la tenue de cette Assemblée, a décidé de retenir l'offre de la société HORANET.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant, avec la société HORANET pour un montant ht de 123 194.00 € pour la partie forfaitaire et 181 624 € pour la partie à bons de commande pour l'installation de système LAPI sur 8 déchèteries maximum, soit un total estimatif à 304 818.00 € ht. La durée totale du marché est fixée à 48 mois ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants éventuels se rapportant à ce marché.

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.